

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 10

Artikel: Le patrimoine historique et le monde moderne

Autor: Vitry, Bernard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le patrimoine historique et le monde moderne

Rapport présenté au Congrès de l'UIA à Prague
par Bernard Vitry, Paris

49

Si le IX^e Congrès de l'Union internationale des architectes a choisi, parmi les sujets qu'il devait étudier et discuter, «Le patrimoine historique et le monde moderne», c'est que de tous les problèmes que pose la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité, c'est aujourd'hui celui de la conservation et de la réanimation des centres historiques qui est probablement l'un des plus urgents.

Le développement de la civilisation industrielle, qui s'est considérablement accéléré depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, fait désormais courir un péril extrême non seulement aux monuments isolés, mais encore aux centres historiques des villes, aux bourgades et aux villages anciens, ainsi qu'au cadre même des monuments les plus remarquables.

Cette évolution et la prise de conscience du danger qu'elle implique ont été clairement définis lors du deuxième Congrès mondial des architectes et des techniciens des monuments historiques, tenu à Venise en 1964. L'article premier des travaux issus de ce congrès, que l'on appelle aujourd'hui «Charte de Venise», indique en effet que «la notion de monument historique comprend tant la création architecturale isolée que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique». «Elle s'étend non seulement aux grandes créations, mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.»

A plusieurs reprises, et dernièrement encore au colloque de l'ICOMOS, on a souligné l'importance de cet article fondamental.

L'UNESCO a inscrit ce même problème à l'ordre du jour

de l'une de ses récentes assemblées. Le Conseil de l'Europe organise, depuis près de trois ans, une série de confrontations sur le même thème; des recommandations précises aux gouvernements des pays membres du conseil sont déjà sorties de ces assises.

Une politique mondiale en cette matière doit être établie. Les préoccupations dont je viens de faire état n'étaient prises en considération jusqu'ici que par des spécialistes, ou par des organismes créés uniquement en vue de la préservation du patrimoine historique; c'est pourquoi je sais particulièrement gré à l'UIA, dont les objectifs habituels sont assez différents et qui a peu l'habitude de considérer les choses du passé, d'avoir placé comme deuxième sujet cette question importante.

Prague était d'ailleurs particulièrement bien choisie pour parler sur ce thème car, comme vous aurez l'occasion de le constater, les monuments anciens, isolés ou groupés, font ici l'objet des soins les plus attentifs et ont donné lieu à des réalisations très heureuses, soit que les travaux aient eu pour but de conserver un patrimoine historique et culturel original, soit qu'ils aient consisté à mettre en valeur des groupements de simples maisons, ou des villages entiers avec leurs places caractéristiques souvent entourées de maisons à arcades. Les questions de forme, de matière, ont été particulièrement bien réussies.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de lutte entre les Anciens et les Modernes, telle qu'on la concevait aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, car il n'était question alors que de la forme dans laquelle on devait exprimer une architecture: soit la copie de l'antique tel qu'on se le figurait, soit une architecture nouvelle. Or on s'aperçoit, à y regarder de près,

chent dans le passage par la bretelle de raccordement dont nous venons de parler, et qui comprend une trémie d'accès de 81 m. et une tranchée couverte courbe, longue de 127 m. sous laquelle ont été aménagées une chambre d'accumulation des eaux d'infiltration et une chambre de pompage reliées au réseau d'égouts.

Il est à noter que la construction de ce passage souterrain a suscité de nombreuses difficultés, dues notamment au fait que l'ouvrage se trouve accolé à la culée du pont de la Concorde, culée dont les efforts de poussée ont exigé la réalisation de fondations spéciales, particulièrement importantes, et l'exécution de contreforts ancrés dans le calcaire par des tirants précontraints.

A la fin de l'année

Rappelons, en terminant, que la dalle de couverture du tunnel qui longe la façade du Louvre sur près d'un kilomètre, depuis le pont Royal jusqu'à la voie sur berge ouverte à l'aval du Pont-Neuf, est en place sur toute la longueur du souterrain. La circulation maintenant rétablie en surface, les travaux vont se poursuivre en sous-sol jusqu'au début de l'automne. Les aménagements définitifs – chaussées, éclairage, ventilation – devront être achevés avant la fin de l'année. C'est alors que sera entièrement livrée au trafic la première des grandes Voies Express dont l'Administration rêve de doter le Paris de demain.

La «Journée du Bâtiment»

que même ceux qui croyaient imiter l'antique créaient en réalité, avec quelques éléments scrupuleusement copiés, une architecture absolument nouvelle.

Les Modernes ont gagné, ils avaient pour eux une force que rien n'arrête: la jeunesse et la vie. Nous sommes tous actuellement persuadés qu'il n'est plus question d'imiter, de copier ou de recopier, mais de créer un urbanisme et une architecture de notre temps, avec ses exigences, sa conception, ses matériaux et ses idées.

Mais les Modernes d'aujourd'hui sont les Anciens de demain et chaque créateur espère assurer la pérennité de son œuvre; c'est une des raisons pour lesquelles nous songeons aujourd'hui à étudier et à organiser la coexistence de ce qui fut, de ce qui est et de ce qui sera.

Nous sentons bien qu'à notre époque, dont l'évolution est terriblement rapide, il y aurait trop facilement rupture complète entre le passé et l'avenir si nous n'y prenions garde. Tout ce qui est unique, tout ce qui ne se refait plus, serait inexorablement balayé si nous ne savions pas très bien que ce serait en même temps détruire une partie de nous-mêmes! Nous nous priverions ainsi d'immenses valeurs matérielles et morales, je dis bien nous, tous, car ce que certains laisseraient perdre par ignorance, négligence ou impécuniosité, serait une perte pour le monde entier.

Il y a longtemps que l'art a franchi les frontières et les océans. Le patrimoine culturel et artistique de chaque pays est un bien commun dont l'appauvrissement affecterait toute l'humanité.

C'est à l'époque industrielle du XIX^e siècle que s'est créée la notion d'architecture culturelle. Jusqu'à cette époque, la protection de ces témoignages de la vie et du génie de l'esprit créateur des siècles passés et les soins à leur donner pour les conserver n'étaient le fait que de certains spécialistes de la tradition ou de certains esprits cultivés qui voyaient en eux un document utile à l'approfondissement de la culture et à la création future.

Depuis près de deux mille ans, la civilisation chrétienne, la féodalité européenne, la civilisation islamique et des Etats asiatiques, ont évolué lentement. Cette lenteur était due à la continuité des forces de production et à la stabilité des systèmes économiques. Les guerres de conquête, les guerres de religion, les séditions, les émeutes, les révolutions ont certes existé à l'état endémique. Elles furent souvent destructrices et sauvages, mais les reconstructions s'inspiraient toujours des constructions disparues et n'y apportaient que de faibles modifications.

Par exemple, la manière de vivre changeant, la mode aussi, la Renaissance apporta de nouveaux motifs de décoration, transformant peu à peu les châteaux forts en résidences ouvertes sur la nature. Mais toutes ces transformations se faisaient dans les limites de la construction traditionnelle locale, se traduisant seulement un peu différemment selon les régions. Cependant l'artisanat, les petites manufactures, la production agricole des petits et des grands domaines n'évoluaient guère.

L'équilibre des villages et des villes, même fortifiés, leur liaison étroite avec la nature, avec le sol, ses productions et le climat, ne changeaient guère non plus. La traction par le cheval, le bœuf ou l'âne, était restée la même pendant des siècles, comme les moulins à vent ou à eau qui utilisaient les forces de la nature; le bois des forêts était presque le seul combustible.

L'humanité ne s'est accrue que lentement, il a fallu plus de six cents ans pour doubler la population du début du XIII^e siècle où le monde comptait environ 400 millions d'habitants.

Actuellement, mais depuis peu, l'échelle a changé, le chemin de fer puis l'avion ont remplacé la diligence et les courriers. L'automobile avec toutes ses exigences, les voies de circulation, les parcs de stationnement, semblent avoir une priorité absolue. L'homme, s'il se laisse faire, ne sera bientôt plus qu'un presse-bouton cul-de-jatte!

Et nous prenons peur, d'instinct nous nous raccrochons au passé dont les créations étaient mieux adaptées à l'homme et à ses besoins; nous voulons garder le témoignage de ce qu'ont créé nos pères avec tant de science, de patience, de réflexion et d'art. Nous voulons assurer la coexistence entre le passé et le temps présent. Pour établir cette coexistence entre ce qui subsiste et ce que nous bâtissons, entre ce qui doit demeurer des réalisations anciennes et les créations nécessaires à la vie actuelle et future, il semble indispensable de savoir exactement ce que nous possédons et ce qui mérite d'être conservé. La première chose à faire est donc un *inventaire*, car nul ne peut protéger ce qu'il ne connaît pas. Nous devons ensuite nous préoccuper de la *conservation* matérielle des édifices ou des ensembles; il s'agit là d'une question de technique.

Il faudra mettre au point la *protection légale*, et aussi étudier la *protection des abords*.

En effet, comme l'a dit André Malraux: «Les nations ont découvert qu'en architecture, un chef-d'œuvre isolé risque d'être un chef-d'œuvre mort.»

Nous arrivons ainsi peu à peu à une notion *d'ensembles*, de groupements, de secteurs dont il est indispensable de s'occuper suivant leurs cas particuliers. Par exemple, nous étudierons la fonction d'un bâtiment ou le moyen de lui en donner une si celle pour laquelle il a été créé a disparu. Pour certains édifices, aucune question ne se pose. Nul ne songerait à chercher un usage au Parthénon de l'Acropole d'Athènes! Mais pour d'autres monuments moins prestigieux, cette perte de fonction entraîne leur abandon puis leur ruine. Nous devons tous travailler pour vivre, il en est de même pour les bâtiments. Il nous reste donc, et c'est souvent une chose difficile, soit à les *réhabiliter*, soit à les *réanimer*, en leur retrouvant une utilisation digne de leur valeur architecturale.

Inventaire

Dans la réponse au questionnaire de ce congrès, presque toutes les nations précisent que la question d'inventaire les préoccupe, certaines même prétendent avoir à peu près terminé le leur, au moins dans la mesure où un inventaire de ce genre peut l'être, car il faut tenir compte des découvertes possibles et des valeurs modernes. Il ne s'agit pas en effet seulement de monuments anciens ou historiques, mais des témoins de l'histoire et de l'architecture de tous les temps. En France, par exemple, le Théâtre des Champs-Élysées, d'Auguste Perret, est classé parmi les monuments historiques depuis plus de dix ans, au même titre que Notre-Dame de Paris; depuis plus de trois ans la Tour Eiffel est à l'inventaire et plus récemment encore, à peu près toute l'œuvre de Le Corbusier a été inscrite sur les listes.

Mais il est indispensable que les nations s'entendent pour que ce recensement des richesses de chaque pays soit fait avec la même terminologie, les mêmes normes, les mêmes valeurs de base.

Cet inventaire doit comprendre non seulement tout ce qu'il est indispensable de conserver, mais encore tout ce qui existe actuellement à notre connaissance. En effet, nous ne pourrions laisser subsister tous les bâtiments, même intéressants, tous les témoins d'histoire, cela n'est même pas souhaitable, mais il est indispensable d'en conserver le souvenir, afin d'en permettre une étude ultérieure.

Les savants et les chercheurs de l'avenir doivent pouvoir retrouver trace de toutes les valeurs architecturales, urbanistiques et historiques que l'évolution de la vie n'aura pas permis ou n'aura pas voulu maintenir. La valeur de certains documents est très grande et doit per-

mettre, plus tard, des études et des conclusions que nous ne concevons même pas actuellement.

Dans l'inventaire de ces richesses mondiales, nous serons bien obligés de faire une sélection et d'établir une gamme entre ce qui doit être conservé à tout prix et ce qui de toute évidence est condamné, mais ne le sera ainsi qu'en connaissance de cause. Il faut en effet donner conscience aux urbanistes, aux architectes, aux promoteurs, aux collectivités, de la valeur exacte et relative de leurs destructions et de leurs créations. Les plus grandes erreurs sont la plupart du temps commises par ignorance, malgré une volonté de bien faire certaine.

La décision d'une destruction ou d'une construction doit être réfléchie et concertée.

Cette question de conservation des architectures et des ensembles anciens n'est certes pas nouvelle, mais le développement de notre civilisation sur notre petite planète est actuellement tellement rapide que nous prenons peur, nous craignons d'être submergés sans avoir eu le temps de mettre à l'abri nos valeurs essentielles.

Bien rares sont les nations qui renient leur passé, qui veulent en laisser détruire tout souvenir; même si ce passé fut quelquefois malheureux, les cicatrices, les traces de luttes et de batailles pour notre indépendance ne nous rebutent pas.

L'architecture est certes l'expression d'une certaine manière de vivre, d'une certaine manière de penser, mais nous ne pensons plus actuellement qu'il est nécessaire de détruire un château fort pour éviter le retour de la féodalité, ou que la disparition d'un lieu de culte détruira une croyance; au contraire, nous souhaitons conserver les témoins de la pensée de nos ancêtres au cours des siècles, de leur manière de vivre, de leur labeur et de leurs travaux. Le souvenir en est bien souvent exaltant et toujours instructif.

Jusqu'à la naissance de la civilisation industrielle au XIX^e siècle, l'évolution fut lente, très lente; les moyens de transport par exemple, furent à peu près les mêmes pendant plus de huit siècles.

Les procédés de construction n'ont guère changé en un millénaire: une pierre sur une autre, une brique sur une autre réunies par un liant: chaux et sable; l'emploi du bois pour la charpente et la menuiserie, du chaume, des tuiles ou des ardoises pour les toitures. Il y eut naturellement des différences suivant les régions, suivant l'habileté des ouvriers, suivant surtout le matériau dont ils disposaient, mais les résultats se ressemblaient beaucoup.

Actuellement, la révolution de l'art de bâtir est complète. Du point de vue de la conservation de ce qui existe, nous ne voyons pas sans crainte la disparition de la main-d'œuvre traditionnelle et spécialisée: qui, dans quelques années, saura tailler une pierre, ajuster une menuiserie ou cliver et mettre en œuvre une ardoise?

Par impossibilité de savoir réparer, ne sera-t-on pas tenté bientôt de détruire pour tout recommencer! Il est tellement plus facile de faire passer un bulldozer que de s'ingénier à utiliser ce qui existe.

Conservation

Sans nous occuper des détails de la conservation, nous pouvons parler de l'esprit dans lequel elle doit être faite. Au siècle dernier, on n'hésitait pas, pour rétablir un édifice dans sa conception primitive, même si celle-ci n'avait en fait jamais été achevée, à supprimer afin de retrouver la pureté d'un style, les modifications ou adjonctions que les campagnes de travaux ultérieures avaient pu lui apporter. Il n'est plus question de procéder ainsi. En principe, peut-être bien en principe seulement, l'édifice est pour nous un témoin et nous voulons le conserver tel qu'il nous est parvenu. Usant de certaines licences, nous nous permettrons de détruire les adjonctions mauvaises qui souvent altèrent et déshonorent cet édifice. Nous n'hésiterons pas, par exemple, à supprimer les étages d'habitation ajoutés au XIX^e siècle sur un hôtel du Marais, ou les hangars bâtis sur l'emplacement des jardins. Mais nous n'enlèverons pas à une cathédrale gothique, grilles et boiseries, ajoutées au XVIII^e siècle.

Nous utiliserons et chercherons à retrouver, s'il le faut, les techniques anciennes, mais nous n'hésiterons pas, pour les consolidations et même les constructions normalement invisibles, à utiliser techniques et matériaux modernes: un câble en acier inoxydable permettra, par exemple, grâce à sa faible section, un chaînage dissimulé dans un joint; une coupole en «voile mince» de béton armé servira de charpente à un dôme détruit par un incendie, car elle est plus légère et cohérente et permet de chaîner les maçonneries qui la supportent.

On est parfois obligé de déplacer un édifice; dans ce cas, on lui fait certes perdre une grande partie de sa valeur, comme à un objet ou à une sculpture que l'on met dans un musée, alors qu'il était fait pour un emplacement déterminé. Il ne faut cependant pas hésiter à le faire plutôt que de laisser détruire un précieux témoin; l'Égypte en donne des exemples récents. De même en URSS et dans

les Pays scandinaves, d'intéressantes constructions en bois ont été déplacées et forment actuellement des musées de plein air. Ces regroupements rendent la conservation possible, alors que, dispersées dans la nature, ces constructions étaient vouées à la destruction. Des peintures murales catalanes ont été groupées dans le même but, près de Barcelone.

Protection

Inventorier est bien, conserver est mieux, mais pour protéger, des lois sont indispensables; chaque nation a les siennes et il est bien difficile d'en parler d'un point de vue général. Toutes relèvent d'institutions particulières à chaque pays, des usages, des coutumes, elles sont même rédigées dans un langage qu'il est souvent difficile de comprendre et par conséquent de traduire; elles donnent pouvoir et autorité à des personnalités, à des groupements et à des assemblées, d'intervenir d'une certaine manière. Nous dirons seulement qu'il est essentiel que ces lois, non seulement permettent la conservation théorique des édifices, mais l'assurent matériellement; et c'est bien ce dernier point le plus délicat, car c'est toujours l'argent qui manque le plus, quels que soient les sacrifices auxquels nous consentons. En outre, il faut que ceux qui sont chargés d'appliquer ces lois de protection et de les faire respecter, agissent, car les meilleurs instruments ne servent à rien si on ne les utilise pas. Les lois de seules restrictions, limitant des droits, celles qui se contentent d'interdire et sont uniquement négatives, sont tout à fait insuffisantes. Ces lois de protection doivent être assorties de moyens financiers qui les rendent effectives.

Réanimation – Réhabilitation

Tout à l'heure, en parlant de la nécessité d'établir un inventaire, j'ai dit que nous avons toute une gamme d'édifices pour éviter la discussion que ferait naître nécessairement l'idée de classification par ordre d'importance, d'intérêt ou de valeur. Il faut tout de même bien y venir si l'on veut aborder le sujet très important de la réanimation.

Si un édifice a conservé sa fonction, la plupart de nos grandes cathédrales par exemple, il n'y a pas de problème de réanimation.

En revanche, si un édifice a perdu sa fonction, mais que son histoire, son prestige, sa qualité, attirent tant de touristes que son entretien peut être largement assuré,

il n'y a pas de problème non plus. Par exemple la Sainte Chapelle à Paris, l'Acropole d'Athènes, la Tour de Londres paient largement la communauté des frais qu'elle engage pour leur entretien.

Il n'est pas toujours possible de réhabiliter un bâtiment, c'est-à-dire de lui rendre la fonction pour laquelle il a été créé; cependant, et je pense surtout aux quartiers anciens, un certain nombre de maisons anciennes créées pour l'habitation ont perdu leur fonction parce qu'un commerce, un dépôt, une petite industrie, s'y sont installés, en transformant complètement le caractère. Ce cas est très fréquent et il est souhaitable alors d'y rendre ces maisons à l'habitation, tout en les assainissant et en leur donnant le confort indispensable.

Je sais bien que cette solution est difficile à réaliser, car il s'agit quelquefois d'immeubles dont les hauteurs de plafond, ou la distribution, ne correspondent plus aux besoins actuels; on se trouve alors amené à envisager un changement d'affectation. Il faut tenir compte avant tout de l'intérêt du monument et de ses dispositions, mais surtout ne pas avoir pour seul objectif sa rentabilité; tant mieux si elle est compatible avec l'utilisation envisagée, mais elle ne doit pas être le but essentiel.

Il faut avoir grand soin, en choisissant l'activité qui doit réanimer un édifice, de ne pas être entraîné à des transformations ou à des constructions parasites, indispensables peut-être à la vie et au bon fonctionnement de l'organisation nouvelle, mais qui viendraient complètement défigurer le bâtiment d'origine.

C'est une question très difficile et si quelquefois l'étiquette «musée» ou «centre culturel» peut parfaitement être placée sur un ancien hôtel, voire même une église, c'est à peu près la dernière à rechercher, car ces nouvelles fonctions conviendront probablement à l'édifice, mais seront loin de lui donner l'animation nécessaire au maintien de son caractère.

Plusieurs pays ont déjà obtenu des résultats intéressants dans cet esprit de sauvegarde et de réanimation des monuments.

Ainsi en Angleterre, une commission gouvernementale rapportait en 1950 qu'en raison des transformations économiques et sociales, le pays était menacé d'un désastre, comparable à celui que lui avait infligé la suppression des monastères au XVI^e siècle. La même commission indiquait en 1965, qu'au cours des quinze années écoulées, un seul édifice historique, d'importance européenne, avait été perdu par suite d'un affaissement de

terrain et il lui semblait qu'aucun monument de valeur ne fût inutilisé.

Sur les sept cents châteaux environ, d'importance nationale, que possède l'Angleterre, 15% appartiennent au «National Trust» qui rend de grands services en achetant, afin de les conserver, des immeubles ou des châteaux anciens; les autres sont correctement utilisés et entretenus par leurs propriétaires.

L'Etat a pris en effet des mesures en accordant aux propriétaires de nombreuses subventions pour les réparations indispensables. Le Trust a la faculté de prendre en charge ces résidences lorsque le propriétaire n'est plus en mesure d'assurer leur entretien.

Pour un grand nombre d'édifices, outre les châteaux, hôtels de ville, granges, églises et chapelles, moulins et hôtels particuliers, on a trouvé les utilisations les plus variées, qui vont de la salle des fêtes à l'auberge. Parmi les hôtels particuliers, un seul est occupé par un musée d'instruments de musique, les autres servent toujours d'habitation. Les châteaux sont loués à des particuliers ou occupés par des musées en raison de leur valeur architecturale, de leur agencement et de leur ameublement. Soixante-quatre de ces châteaux renferment de belles décorations intérieures ou des collections, vingt-deux d'entre eux possèdent de magnifiques jardins. Le Trust consacre à leur amélioration et à leur entretien des sommes considérables.

Le Gouvernement espagnol s'est également préoccupé de la réanimation d'un grand nombre de châteaux, comme dépôt d'archives nationales, centre d'enseignement ou musée. L'un d'eux, par exemple, abrite les archives de l'Ordre de Malte et les Archives historiques nationales.

La création des paradors, plus exceptionnelle, est d'un intérêt beaucoup plus grand pour la réanimation et le tourisme. Les paradors sont de petite ou de grande capacité suivant la dimension des habitations à transformer; ils forment une chaîne qui couvre tout le pays, constituant un réseau d'un intérêt particulier qui contribue à l'attrait touristique de ce très beau pays. L'installation de ces paradors dans les édifices anciens pose évidemment des problèmes difficiles, mais il faut reconnaître que les adjonctions indispensables, faites avec les mêmes matériaux et à la même échelle que le monument ancien, l'ont été avec beaucoup de goût. L'inconvénient est le nombre de pièces, par exemple, qui empêche bien souvent d'établir autant de chambres qu'il serait nécessaire pour assurer un rendement convenable.

Les «Hostales» sont des édifices ayant une capacité beaucoup plus grande. Ils sont construits non seulement pour sauver des monuments, mais suivant un plan d'aménagement du territoire national et d'amélioration des zones sous-développées. La plupart d'entre eux, au moins les premiers établis, jalonnent le chemin de Saint-Jacques; ils sont par tradition connus des Français, mais leur renommée s'étend au monde entier. Cette route de pèlerinage, traversant les Pyrénées à Roncevaux, est encore actuellement d'une incomparable beauté et d'un grand enseignement. Trois hôtels font revivre cette route, distants l'un de l'autre d'environ 250 km.; ils donnent au pèlerin l'assurance de trouver un gîte d'étape comode.

Ils sont situés à Burgos, Léon et Saint-Jacques-de-Compostelle.

«L'hostal» des rois catholiques est installé à Saint-Jacques-de-Compostelle et c'est peut-être le grand hôtel le plus vieux du monde, puisqu'il fut fondé en 1492 par les rois Ferdinand et Isabelle, pour y loger des pèlerins. On est surpris d'y trouver des installations extrêmement modernes et confortables, adroitement aménagées, sans défigurer en rien des bâtiments qui ont ainsi retrouvé leur vocation première.

L'hostal de San Marcos de Léon est installé dans un couvent et un prieuré de l'Ordre militaire de chevalerie de Saint-Jacques, créé au XI^e siècle pour protéger les pèlerins allant à Saint-Jacques. Il a dû être augmenté par d'importantes constructions modernes qui ne défigurent en rien les anciennes, très massives. L'utilisation de cet édifice ancien a certes imposé des complications dans l'organisation d'un hôtel moderne, mais elle a permis de créer une atmosphère devenue rare dans le monde moderne. Les touristes apprécient d'y trouver l'espace et le calme dans un cadre agréable.

En URSS, à Moscou par exemple, un grand bâtiment qui était l'Ecole d'équitation, est actuellement transformé en salle d'exposition.

A Riga, une très belle cathédrale gothique du Moyen Age, dont l'orgue est tout à fait exceptionnel, sert de salle de concert.

A Vilnius, une vieille église est transformée en galerie de tableaux.

A Lvov, une importante tour poudrière qui faisait partie des remparts du Moyen Age, est transformée en Club des architectes.

Des sanatoria, des maisons de convalescence, des cen-

tres de repos pour des personnes âgées et invalides, des établissements pour enfants, sont installés dans des ensembles monastiques ou des fermes anciennes, de même que dans des résidences de membres de la famille impériale. Je ne cite que des exemples, mais toutes les nations ont plus ou moins trouvé des solutions équivalentes.

Centres historiques

En général, le centre historique s'est organisé auprès de monuments publics autour desquels s'est progressivement réalisée l'expansion urbaine (église, maison, commune, etc.). Très souvent, le noyau ancien est, lui aussi, délimité par une enceinte ou un boulevard aménagé sur son emplacement. Parfois le centre, s'il est important, compte plusieurs enceintes concentriques correspondant aux expansions successives. A Paris, par exemple, on en compte cinq, depuis le rempart gallo-romain, jusqu'à l'enceinte de la fin du XVIII^e siècle, dite des «Fermiers généraux».

Le centre historique homogène est alors constitué par la totalité du tissu urbain inclus dans l'enceinte la plus vaste, à moins qu'il n'ait subi, dans les zones périphériques, des destructions ou des transformations massives, comme ce fut le cas au XIX^e siècle pour la partie de la ville d'Avignon comprise entre l'enceinte du XII^e siècle et celle du XIV^e.

Il arrive aussi, assez fréquemment, que le centre historique ait été coupé en son milieu par de larges voies percées au siècle dernier, en général pour favoriser la circulation. C'est le cas, notamment, pour l'axe «haussmannien» de Paris qui a tronçonné la ville ancienne en une série de quartiers désormais isolés les uns des autres, mais qui ont conservé leur homogénéité propre.

On pourra alors parler, pour une même ville, non plus d'un, mais de plusieurs ensembles d'intérêt historique dont chacun mérite une protection particulière. Il va de soi que l'homogénéité de l'ensemble historique doit résulter non seulement du groupement topographique des constructions, mais encore du maintien, à l'intérieur du quartier, des cheminements anciens et de l'échelle des immeubles ainsi que du volume primitif. L'expérience montre que le respect de l'homogénéité des ensembles est en raison inverse du développement économique qu'a subi la région dans laquelle se trouve située l'agglomération ancienne.

L'abandon et la dévitalisation dont souffrent aujourd'hui les Centres historiques, résident essentiellement dans la

concentration urbaine massive qui résulte de l'expansion économique et dans l'exode rural qui est la conséquence de la mécanisation de l'agriculture et, pour certains pays, de l'attrait qu'exercent sur les populations des campagnes, les hauts salaires pratiqués dans les villes.

Cette concentration urbaine provoque un accroissement correspondant du trafic automobile, dont l'intensité nécessite l'élargissement des voies anciennes mal adaptées à la circulation moderne, tout en compromettant gravement, au surplus, la stabilité des constructions anciennes. D'autre part, et dans presque tous les pays, la rareté, donc la cherté du terrain dans les centres des villes, amène les constructeurs à édifier des immeubles élevés, qui rompent l'harmonie du noyau historique et lui font perdre son échelle. Parallèlement s'accroît l'état de délabrement des maisons anciennes, que leurs habitants désertent massivement pour s'installer dans les immeubles modernes; l'entretien normal des constructions ne peut plus ainsi être assuré. Aussi les centres historiques tendent-ils à devenir, au cœur des villes, des corps étrangers que l'on s'emploie à éliminer, faute d'avoir su ou d'avoir pu les intégrer à la vie de la cité.

Il ne suffit pas évidemment que les ensembles historiques soient restés homogènes dans leur tissu, leurs cheminements ou leurs volumes, il faut encore qu'ils présentent un intérêt global pour justifier leur conservation. Cet intérêt consiste moins dans le caractère monumental de tel ou tel édifice considéré isolément, que dans la qualité architecturale, archéologique ou esthétique du groupement considéré. Rares sont les villes qui constituent aujourd'hui des ensembles monumentaux intégralement valables. Presque toujours les cités historiques, même les plus renommées, comportent, autour d'ensembles monumentaux imposants, des groupes de constructions plus modestes, dont chacune prise isolément ne mérite pas d'être qualifiée de monument, mais qui présentent un indiscutable intérêt collectif.

Nous en avons un excellent exemple avec la ville anglaise de Bath qui comprend, groupés autour de places ou d'ensembles monumentaux, des alignements homogènes de maisons du XVII^e et du XVIII^e siècle qu'il est indispensable de préserver globalement.

Très souvent ces maisons peuvent avoir été dénaturées en partie, notamment par l'installation de magasins, mais si ces modifications n'ont pas altéré la structure des édifices, on pourra restituer le rythme et l'ordonnance des façades au prix d'une remise en état bien conduite. Ainsi

le quartier Saint-Jean à Lyon retrouve-t-il progressivement son apparence originale par la suppression des coffrages de boutiques et la limitation des vitrines à l'intérieur des arcades. Les mêmes critères d'intérêt architectural ou archéologique s'appliqueront au cadre des monuments anciens (places autour des églises, villages accompagnant des châteaux), car il constitue, avec le monument lui-même, l'ensemble historique dont la sauvegarde doit être assurée par des mesures globales.

Il apparaît évident qu'une législation purement restrictive, ne visant que la conservation, ne saurait avoir qu'une portée limitée. Il est en effet impossible d'assurer l'entretien normal des immeubles qui composent les ensembles historiques si l'intervention de l'Etat ou des pouvoirs locaux ne se manifeste que sous la forme d'une interdiction de démolir ou de modifier. On aboutirait ainsi, presque inévitablement, à la ruine de ce patrimoine que leurs propriétaires ne peuvent entretenir avec leurs seules ressources. Au surplus, il ne servirait à rien de maintenir le gros-œuvre des immeubles s'il ne leur était pas trouvé une affectation nouvelle qui leur assigne une fonction dans la cité. On est ainsi conduit à imaginer la nécessité d'une législation entièrement nouvelle qui tienne compte du double impératif que constituent la sauvegarde et la réanimation des ensembles historiques.

Cette législation, que quelques pays ont déjà introduite dans leur système administratif, est actuellement à l'étude un peu partout dans le monde. Elle semble devoir s'inspirer des principes suivants :

a) les ensembles historiques ne doivent pas être considérés comme des «quartiers musées» créés et maintenus à l'intention des touristes, ils doivent au contraire se voir assigner un rôle précis dans la vie et dans l'expansion urbaines;

b) cet objectif ne peut être atteint sans l'aide financière et technique de l'Etat et des pouvoirs publics;

c) la réanimation des ensembles doit nécessairement s'intégrer dans les plans d'expansion urbanistique et économique, au niveau régional ou national.

Les problèmes sont nombreux et délicats, ce sont par exemple :

– les difficultés techniques de la restauration et de la réanimation des ensembles historiques,

- la nécessité d'harmoniser l'architecture nouvelle avec l'ensemble historique,
- la circulation et les stationnements des véhicules automobiles,
- l'absence de spécialistes qualifiés pour les restaurations.

Ces problèmes ont été bien mis en lumière lors du Symposium international sur la régénération des sites historiques urbains, tenu à Prague sous l'égide de l'ICOMOS en juin 1966.

La déclaration finale du symposium contient en effet les deux paragraphes suivants:

1. La solution du problème de la protection des centres urbains historiques n'est concevable que dans le cadre d'un plan d'aménagement régional qui vise à satisfaire l'ensemble des besoins d'une région, tout en respectant l'intégrité et la cohérence de la structure des villes anciennes;
2. L'intégration de constructions et d'aménagements nouveaux dans ces villes doit retenir une attention particulière.

Restauration des ensembles

La restauration des ensembles historiques nécessite l'élaboration d'une doctrine nouvelle. Lorsqu'un monument important ou un ensemble monumental, comme la place des Vosges à Paris, se trouve situé dans le cadre d'un ensemble historique, il doit naturellement être restauré selon les principes admis en matière de conservation monumentale. Mais comme nous l'avons vu, la majeure partie des immeubles qui composent les ensembles sont d'importance et d'intérêt modestes, ils comptent davantage par leur groupement que par leurs qualités individuelles.

L'étude analytique détaillée doit permettre de choisir les édifices qui doivent être conservés, en totalité ou en partie, et ceux qui peuvent ou doivent être démolis. Cela dépend principalement de l'état de vétusté de chaque construction et de ses possibilités d'utilisation future dans le cadre du plan de réanimation de l'ensemble. Généralement on pose, en principe, qu'il faudra s'employer à sauver le plus grand nombre possible d'immeubles anciens, afin de garder à l'ensemble son homogénéité

et son unité. La plupart des avis émis sur les méthodes de restauration s'accordent sur la nécessité de n'employer que des moyens discrets et, dans la mesure du possible, relativement peu coûteux. La restauration des ensembles relève autant du domaine de l'urbanisme que de celui de la conservation monumentale.

Ce qu'il s'agit de sauvegarder, c'est avant tout l'aspect d'une ville ou d'un quartier de ville, donc son échelle, ses volumes, ses cheminements anciens, le rythme et le percement des façades, ainsi que la pente des toits et les matériaux de couverture. Il n'est pas indispensable, pour y parvenir, d'utiliser les procédés habituels et onéreux de la restauration, selon des techniques anciennes. Ce sont là cas d'espèce car il est évident que l'on ne pourra traiter de la même manière les alignements urbains des XVII^e et XVIII^e siècles et les groupements de maisons médiévales.

D'autre part, le problème du milieu urbain dans lequel s'insère l'ensemble à protéger est également déterminant.

La résolution du Symposium de Prague rappelle que «la beauté d'un paysage urbain comprend tout autant les vues sur la ville que celles de ses places, de ses rues et de ses quartiers». Nous rejoignons ici la préoccupation d'une intégration de l'ensemble, dans une planification globale.

Il est certain que la protection des vues sur l'ensemble sera souvent aussi importante que la conservation du centre historique proprement dit. La destination à donner aux immeubles restaurés dépend du plan d'aménagement et d'urbanisme qui doit définir les fonctions assignées à ces immeubles.

En supposant résolu ce préalable fondamental, qui a déjà fait l'objet de nombreux échanges de vues sur le plan international, la réanimation pose une série de problèmes techniques, très difficiles à résoudre. Dans tous les cas, il est nécessaire de moderniser l'habitat et de doter les immeubles anciens du confort minimum sans lequel l'exode de la population risque de se poursuivre inexorablement.

En général, les immeubles de la période classique se prêtent assez bien à ce genre d'aménagements. En revanche, il sera beaucoup plus difficile de moderniser l'habitat dans les villes ou quartiers de villes où subsistent en grand nombre des maisons des XV^e et XVI^e siècles, ou même plus anciennes. L'étroitesse des rues, l'exiguïté des fenêtres et des cours intérieures semblent, à priori, rendre ces maisons impropres à l'habitat moderne.

La solution la plus généralement proposée consiste à procéder par curetage, en favorisant la création de nouvelles cours intérieures, aérées et plantées, sur lesquelles s'ouvriront les pièces de séjour. Les pièces annexes pourront être aménagées sur les façades principales, dont les inconvénients seront moins gênants. Pour parvenir à ce résultat, il faudra nécessairement consentir à certains sacrifices, en élargissant les cours par la démolition des murs de séparation et en pratiquant, au besoin, des cheminements d'immeuble à immeuble. Ce curetage sera, dans bien des cas, la condition «sine qua non» de la réanimation des ensembles urbains.

Reconstruction – immeubles d'accompagnement

Depuis le début de ce siècle il est fréquemment arrivé que les pouvoirs locaux se soient trouvés contraints de faire abattre des groupes entiers de maisons devenues insalubres et dangereuses, en raison de leur vétusté et de leur manque d'entretien prolongé, constituant ainsi de nombreuses brèches dans les villes ou les quartiers anciens.

Dans certains cas, les îlots abattus ont été remplacés par des constructions modernes dont l'effet n'est pas toujours heureux, quand il n'est pas franchement désastreux pour l'aspect de l'ensemble historique. Dans d'autres cas, assez nombreux, les terrains libérés sont laissés à l'abandon et il faudra bien un jour les «remeubler». Nous avons déjà parlé des cas fréquents où des immeubles existants doivent être abattus pour des raisons de sécurité publique, ou parce que leur restauration serait trop onéreuse.

On admet généralement que l'architecture nouvelle dans un quartier ancien devra respecter les volumes et l'échelle des immeubles environnants, afin de maintenir une indispensable unité. L'accord est loin d'être fait sur le type d'architecture qui pourra être adopté. Si l'on s'accorde à condamner le pastiche, les opinions varient extrêmement sur les partis possibles. Faut-il respecter le rythme des façades anciennes, leurs percements, garder des pentes de couverture analogues à celles qui existent alentour ?

Ou bien peut-on tolérer la création architecturale avec l'emploi de matériaux modernes comme le verre et l'acier dans un tissu d'immeubles à ossature de bois, de brique ou de pierre ?

Personnellement je réponds affirmativement à cette dernière question, tout en reconnaissant la difficulté de cette solution. A condition de conserver la même échelle, des

volumes semblables, des couleurs en harmonie, on peut obtenir un résultat satisfaisant. C'est une question de goût et de sensibilité. La solution qui consiste, pour une architecture dite d'accompagnement, à faire pour les façades tout au moins, un pastiche d'ancien souvent simplifié pour ne pas dire appauvri, est un aveu d'impuissance, une solution de facilité. Il ne faut pas avoir honte de son époque. Les ensembles que nous voulons protéger sont rarement homogènes, leur diversité n'en diminue pas l'intérêt et notre époque peut figurer à son tour, car en s'intégrant dans le tissu urbain avec modestie, elle contribuera à le compléter tout en le respectant.

Circulation

C'est avec le plus grand soin qu'il faut s'occuper des voies de communication et de dessertes, sans perdre de vue que cette circulation n'est qu'un moyen et non un but et qu'il ne faut pas se laisser submerger par l'automobile.

Son usage doit faire l'objet d'une stricte discipline, qu'elle soit en mouvement ou à l'arrêt. Les lieux de stationnement doivent être prévus en des points d'accès facile, mais ne détruisant pas par leur voisinage insolite les ensembles architecturaux. Nous connaissons trop de places complètement déshonorées par des stationnements abusifs, trop d'édifices dont la base, au moins, est toujours cachée par des voitures indésirables. La solution des stationnements en sous-sol devrait être envisagée chaque fois qu'elle est réalisable.

Le problème de la circulation automobile, au cœur des quartiers anciens, est aussi difficile à résoudre que celui du stationnement, peut-être même plus encore. En effet, les rues sont toujours trop étroites et la solution qui consisterait à les élargir, en détruisant un des côtés, ne préserve rien, car une rue a trois dimensions, dont sa largeur et la hauteur des bâtiments qui la bordent sont les plus importantes. On en diminue considérablement l'intérêt en sacrifiant un de ses côtés dans le but de l'élargir.

S'il est évident qu'une rue ordonnancée et homogène sera protégée sans hésitation, il faudrait s'efforcer aussi de ne pas détruire un groupement ou un pittoresque de hasard, souvent inimitables.

Les cheminements anciens ne peuvent pas toujours être adaptés à la circulation actuelle; dans ce cas il faut s'efforcer de les rendre aux piétons et à eux seuls et d'étudier la création d'autres voies pour les automobiles.

Le commerce et le tourisme s'en trouveront fort bien. Un des charmes de Venise n'est-il pas, pour les piétons, de pouvoir y flâner à l'aise, sans rencontrer d'automobiles ! Il est indispensable que les urbanistes se préoccupent d'établir des cheminements réservés aux piétons en dehors des voies à grande circulation et des rues de desserte.

Curetage – Le Marais

Si, dans la plupart des cas, la destruction d'un quartier ancien provient de son abandon, de sa fonction, devenue désormais inutile, il en est d'autres où l'on observe le phénomène inverse: Le Marais à Paris en est un cas typique.

Ce quartier fut construit au nord-ouest de l'enceinte de Philippe Auguste, sur des terrains maraîchers, ou laissés libres par les destructions causées au cours du siège de la ville par les troupes d'Henri IV. Celui-ci, maître de sa capitale, put alors déployer une incroyable activité de constructeur et créer entre autres la place Royale, actuellement place des Vosges. Autour de cette place, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, s'étaient construits de très nombreux hôtels, situés en général entre cour et jardin.

Une quantité de maisons plus modestes accompagnaient ces hôtels luxueux. Ces maisons étaient habitées par des familles de la petite bourgeoisie, des artisans et des ouvriers.

La Révolution, la prise de la Bastille toute proche du Marais sonnèrent le glas de ce beau quartier, il fut déserté par la noblesse et la bourgeoisie. Peu à peu les hôtels abandonnés furent occupés par des artisans et des fabricants. Les vastes pièces de réception furent recoupées, des entrepôts et des hangars furent aménagés dans les cours et les jardins, ne laissant à peu près aucun espace libre en dehors des rues étroites. Bien des hôtels furent détruits, remplacés par des immeubles modernes plus modestes, d'autres furent élevés d'un ou deux étages, si bien que la densité de la population du quartier augmenta considérablement et dépassa une concentration urbaine. Actuellement beaucoup de logements sont des taudis ne disposant ni d'assez d'air et de lumière, ni du confort strictement indispensable à une vie décente; d'autre part, les commerces, les petites industries, les entrepôts, travaillent mal, avec des pertes de temps importantes, dues à l'inadaptation des locaux, à leur distribution irrationnelle, aux grandes difficultés de la circulation.

Le rôle des architectes chargés de l'établissement du plan de sauvegarde de ce quartier est donc d'abord de dégager les hôtels, de protéger les plus intéressants, ensuite ceux de moindre importance, enfin les constructions qui forment un bon accompagnement à cette architecture. Ils doivent ensuite, pour assurer la continuité des rues et les logements nécessaires, prévoir les constructions qu'il est préférable d'établir sur les terrains laissés libres après le curetage nécessité par le mauvais état de certains immeubles.

Les logements dans le Marais sont extrêmement recherchés actuellement et atteignent des prix prohibitifs.

Il importe donc de régler l'occupation des maisons afin d'éviter la spéculation et ne pas faire de ce quartier un ensemble de musées, ou un groupement d'habitations de luxe, d'où tout artisanat et petit commerce seraient évincés et avec eux la population qu'ils nécessitent.

Le Marais doit rester un quartier vivant, nous devons donc nous efforcer de le rendre humainement habitable et de sauvegarder par une remise en valeur et une utilisation appropriée ses richesses monumentales. En effet, la création d'un secteur sauvegardé, tel que le comprend en France la loi du 4 août 1962, n'a pas pour but de présenter seulement un décor séduisant, en laissant subsister derrière les façades un habitat indigne de notre époque, il s'agit d'entreprendre une opération de caractère social, en revitalisant le centre urbain et en sauvant aussi de la ruine un patrimoine immobilier d'une valeur inestimable. L'adaptation des quartiers anciens aux besoins de la vie moderne permettra à notre génération bénéficiant des enseignements du passé, de vivre dans un cadre plus humain, facteur de bien-être et de progrès.